



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 28 juin 2022, un agrément enregistré sous le numéro AP679-4/2017 et ayant été attribué pour une durée limitée jusqu'au 7 décembre 2022 à Madame Anabela ALVES AIRES, domiciliée à 55, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale à l'adresse 55, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, arrive à son échéance en date du 4 septembre 2022, vu la décision de Madame Anabela ALVES AIRES de ne plus exercer l'activité d'assistance parentale.

